



Titre Professionnel - Agent de sûreté et de sécurité (A2SP)

Personnes concernées

Salarié (contrat de professionnalisation, CIF)

Objectifs de la formation

Assurer la sécurité liée aux risques incendie et surveiller les locaux afin de prévenir tout sinistre. Déterminer les priorités et sans paniquer, alerter les services d'urgence et dispenser les premiers soins autorisés par son attestation de secouriste. Porte une tenue conforme à la réglementation en vigueur. Faire respecter la réglementation et les consignes en vigueur sur les lieux. Surveiller une zone définie ou en contrôler l'accès et empêcher l'introduction d'objets illicites ou dangereux. Adopter une attitude respectueuse mais ferme dans sa relation aux usagers des lieux.

Contenu de la formation

MODULE 1. ACQUÉRIR LE SOCLE DE BASE DES APTITUDES PROFESSIONNELLES EN SÉCURITÉ PRIVÉE

- Législation de la sécurité privée,
- Code de la sécurité intérieure,
- Législation sur les armes,
- Articles du Code Pénal, du Code de Procédure Pénal et du Code Civil,
- Dispositifs de filtrage et de contrôle d'accès d'un site,
- Moyens de communication,
- Description d'une personne et d'un véhicule,
- Poste de sécurité, les consignes de sécurité,
- Rondes de surveillance,
- Systèmes d'alarme,
- Principes de la gestion des conflits.

MODULE 2. ACCUEIL, SURVEILLANCE ET BON USAGE D'UN LIEU, EN GARANTISSANT UNE RELATION DE SERVICE DE QUALITÉ

- Assistance et premiers gestes d'urgence dans l'attente des secours,
- Accueil et information du public,
- Discernement rapide de tout signe révélateur de risques,
- Prévention des situations de conflit,
- Actions en réponse à une alarme intrusion,
- Mise en et hors service un système d'intrusion,
- Levée de doute en cas d'intrusion,
- Mesures conservatoires,
- Rédaction du rapport d'intervention sur alarme,
- Détection des comportements ou actes pouvant affecter l'intégrité des personnes et des biens,
- Contrôle des personnes, des véhicules et/ou des marchandises, manuellement ou à l'aide de matériels de détection simples.

MODULE 3. LA SÉCURITÉ LIÉE AUX RISQUES INCENDIE OU D'ORIGINE ACCIDENTELLE

- Préparation de l'habilitation électrique BS/BE manoeuvre,
- Dysfonctionnements matériels ou techniques (hors incendie) pouvant affecter l'intégrité des personnes,
- Rondes de sécurité et de surveillance, procédures d'urgence et d'évacuation,
- Prévention et actions face au risque incendie dans les établissements recevant du public et dans les immeubles de grande hauteur,
- Principes de la réglementation incendie dans les ERP et les IGH,
- Installations techniques,
- Entretien de base des principaux matériels de sécurité incendie,
- Extinction des feux naissants,
- Limites de son action,
- Visites applicatives, mises en situation d'intervention,
- Certification SSIAP 1.



Titre Professionnel - Agent de sûreté et de sécurité (A2SP)

PÉRIODE EN CENTRE DE FORMATION

PÉRIODE EN ENTREPRISE

SESSION DE VALIDATION



Titre Professionnel - Agent de sûreté et de sécurité (A2SP)

Prérequis

Niveau 3eme ou équivalent. Visite médicale. Bonne forme physique attestée par un certificat médical. 18 ans minimum. Satisfaire aux conditions d'agrément de la Loi 83-629 du 12 juillet 1983 modifiée (Article 6-1) via une autorisation préalable CERFA N° 13851.02

Durée

Variable selon le lieu de formation

Formateurs

Formateurs reconnus compétents

Dispositifs de suivi

Feuille d'émargement par demi-journée. Attestation de stage

Lieu de formation

Au sein d'un centre City'Pro ou dans l'entreprise de l'apprenant

Méthodes pédagogiques

Remise d'un support de cours. Manipulation d'équipement. Support vidéo et photo. Mise en situation

Validation des acquis

Titre Professionnel Agent de Sécurité et de Sûreté. CQP Agent de Sécurité. SSIAP1 Agent de Service de Sécurité Incendie niveau 1. Habilitation électrique B0, H0, H0V. Validation du SSIAP1 délivré par le service Départemental d'Incendie Sécurité et Secours. Carte de "Sauveteur Secouriste du Travail" (SST)

Délais d'accès

Variable selon modalités de financement et disponibilités en agence

Modalités d'accès

Consultez la page agence sur le site city-pro.info

Accessibilité

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public. Se renseigner auprès de l'agence concernant l'accès à la formation visée

Tarifs et financements

En centre City'Pro ou sur city-pro.info